

No : 110-06-000001-135

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE VIRTUELLE

COMITÉ INONDATION SUNNY BANK

ANDREW B. PATTERSON (personne désignée)

DEMANDE

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (ministère
des Transports du Québec («MTQ»))

DÉFENSE

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (ministère de
la Sécurité publique du Québec («MSQ»))

MIS EN CAUSE

Division actions collectives

Salle no 3.28 (TEAMS)

Le 22 août 2024

PRÉSIDENT : L'HONORABLE PIERRE C. BELLAVANCE j.c.s. (JB4578)

ENREGISTREMENT ☒

DEMANDE

☒ Présentes ☐ Absentes

Me Marie Grondin

Me Marie Anaïs Sauvé

Sylvestre Painchaud & associés

DÉFENSE et MIS EN CAUSE

☒ Présent ☐ Absent

Me Marc-Antoine Patenaude

Me Olivier Tremblay (absent)

Lavoie Rousseau

NATURE DE LA CAUSE :

Conférence de gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

13h16

Appel de la cause et identification des avocats.

Me Sauvé s'adresse au Tribunal :

13h17

- Plusieurs étapes sont à faire et certaines sont tributaires de d'autres;
- La demande pour approbation de la convention d'honoraires ne peut être déposée à ce stade-ci, puisque la question du pont, de la station de débit et des frais d'experts n'est pas réglée;

13h19

- La partie demanderesse a dû reconsulter ses experts;
- La partie défenderesse n'ont pas admis les frais d'experts requis pour leur demande post-jugement, désirant que le Tribunal tranche la question;

Le 22 août 2024

- | | |
|-------|---|
| 13h22 | <ul style="list-style-type: none">• Les discussions sont bien engagées concernant la station de débit et les avocats ont bon espoir de régler cet aspect à l'amiable; |
| 13h23 | <ul style="list-style-type: none">• Elle ne s'objecte pas à la demande de prolongation de Me Patenaude, mais la durée de trois mois est contestée;• Elle suggère de prolonger jusqu'à la prochaine audience, le dossier sera plus avancé;• Il n'y a pas d'entente concernant le pont; <ul style="list-style-type: none">• Elle est d'avis qu'à ce stade-ci, la demande telle que formulée ne peut être acceptée puisque la solution définitive pour le boulevard York Ouest n'est pas déterminée;• Elle n'a pas de détails quant à plusieurs délais indiqués à l'échéancier et le délai supplémentaire demandé est exagéré. <p>Certaines étapes de l'échéancier pourraient être omises si le Tribunal se prononce sur l'urgence vu l'état des lieux;</p> |
| 13h26 | <p>Me Patenaude s'adresse au Tribunal :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le PGQ considère qu'il n'y a pas urgence; |
| 13h27 | <ul style="list-style-type: none">• Il ne peut y avoir de solution définitive tant que le l'étude d'impact n'est pas fait;• Il suggère un court débat quant à la présence d'urgence ou non selon <i>la Loi sur la qualité de l'environnement</i>. <p>Me Sauvé s'adresse au Tribunal :</p> |
| 13h28 | <ul style="list-style-type: none">• Elle s'interroge le véhicule procédural à utiliser si le Tribunal se prononce sur l'urgence; <p>Le Tribunal s'adresse aux avocats.</p> |
| 13h31 | <p>Me Patenaude s'adresse au Tribunal sur la demande de sauvegarde.</p> <p>Discussions quant à la station de mesure de débit.</p> |
| 13h32 | <p>Me Patenaude précise que la demande d'ordonnance de sauvegarde est dans le but d'obtenir une ordonnance de gestion prolongeant le délai jusqu'à l'audience.</p> |
| 13h33 | <p>Me Sauvé s'adresse au Tribunal sur le délai d'appel.</p> |

Le 22 août 2024

13h37

Discussions quant à une audience à être fixée pour la demande d'ordonnance et la possibilité qu'un outrage au Tribunal soit demandé par l'un des membres.

Le Tribunal s'adresse à Me Patenaude et discussions concernant les frais d'experts à venir.

13h38

Me Sauvé s'adresse au Tribunal concernant l'audience à venir et discussions.

13h41

Me Patenaude s'adresse au Tribunal concernant la preuve qu'il aurait à présenter lors de l'audience sur l'urgence.

Le Tribunal verra à vérifier s'il peut fixer l'audience la semaine prochaine.

13h44

Me Sauvé s'adresse au Tribunal concernant les frais d'experts. Le Tribunal indique qu'une procédure devra être produite à ce sujet.

Discussions.

Le Tribunal demande que les avocats communiquent avec lui afin de lui indiquer exactement le but de l'audience à être fixée la semaine prochaine.



Chantale Falardeau, greffière-audicière